

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2015
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2015

Sommaire

- **CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC..... 3**
 - ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE 3
 - CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE 3
 - PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE..... 4
 - RESSOURCES EN EAU 5
 - NOMBRE D'ABONNEMENTS..... 6
 - VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS..... 7
 - LONGUEUR DU RESEAU 7
- **TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC 8**
 - FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR 8
 - PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE..... 8
 - LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE10
 - LE PRIX DE L'EAU11
 - RECETTES D'EXPLOITATION :12
- **INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....14**
 - QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE14
 - PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU14
 - CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU16
 - PERFORMANCE DU RESEAU17
 - RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....17
- **FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE18**
 - TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE : 201518
 - ÉTAT DE LA DETTE.....19
 - AMORTISSEMENTS REALISES19
 - PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE19
- **AUTRES.....20**
 - MONTANTS NON RECOUVRÉS20
 - OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE20

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES regroupe les communes de BANYULS-DELS-ASPRES, BROUILLA, CAIXAS, CALMEILLES, CAMELAS, CASTELNOU, FOURQUES, LLAURO, MONTAURIOL, OMS, PASSA, SAINTE-COLOMBE-DE-LA-COMMANDERIE, SAINT-JEAN-LASSEILLE, TERRATS, THUIR, TORDERES, TRESSERRE, TROUILLAS et VILLEMOLAQUE.

Les communes concernées par la compétence eau potable sont les suivantes : BANYULS-DELS-ASPRES, BROUILLA, CAIXAS, CALMEILLES, CAMELAS, CASTELNOU, FOURQUES, LLAURO, MONTAURIOL, OMS, PASSA, SAINTE-COLOMBE-DE-LA-COMMANDERIE, SAINT-JEAN-LASSEILLE, TERRATS, THUIR, TORDERES, TRESSERRE, TROUILLAS et VILLEMOLAQUE.

Par convention avec les communes ou établissements publics compétents, la Communauté de Communes fournit l'eau potable en totalité à Llupia, et en secours/complément à Ponteilla, Ortaffa et Taillet.

En 2015 la Communauté de Communes des Aspres compte une population DGF de 20 597 habitants.

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2008. La durée initiale du contrat est de 8 ans. Le contrat a été prolongé d'une année : il prendra donc fin le 31 décembre 2016.

■ **PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE**

Les prestations confiées à la société SAUR sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des demandes et réclamations des abonnés
Mise en service	des branchements, des installations
Entretien	accessoires de génie-civil, de l'ensemble des ouvrages, des branchements, des canalisations < 15 m, des compteurs, des équipements électromécaniques, du génie civil, espaces verts, systèmes de télégestion et de télésurveillance
Renouvellement	accessoires de génie-civil, accessoires des canalisations, canalisations < 15 m, des branchements, des compteurs, des équipements électromécaniques, espaces verts

La collectivité prend en charge :

Travaux	Renforcement, modification ou construction des réseaux et des équipements publics d'eau (forages, stations de surpression,...)
Renouvellement	De la voirie, accessoires de génie-civil, accessoires des canalisations, canalisations > 15 m, des branchements dans le cadre des travaux de renouvellement de canalisations réalisés par la collectivité, du génie civil, espaces verts
Entretien	Entretien des voiries d'intérêt communautaires (accès aux ouvrages)

■ RESSOURCES EN EAU

- Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2013 [m³]	Prélèvement 2014 [m³]	Prélèvement 2015 [m³]	Variation 2014/2015	Observations
Forage colonie de Carmarteill BROUILLA Prélèvement en nappe souterraine	50	115 903	123 880	131 730	6 %	
Forage Can Malet CAIXAS Prélèvement en nappe souterraine	2	1 007	1 056	2 392	127 %	
Forage Fontcouverte CAIXAS Prélèvement en nappe souterraine	1,5	467	395	463	17 %	
Forage FOURQUES – route de Montauriol Prélèvement en nappe souterraine	110	352 740	328 866	304 230	-7 %	
Forage CHATEAU D'EAU TERRATS Prélèvement en nappe souterraine	41	31 626	100 086	105 403	5 %	
Forage CANTERRANE TERRATS Prélèvement en nappe souterraine	120	367 743	302 006	269 012	-11 %	
Forage et PUIITS MAS RIPOLL THUIR Prélèvement en nappe souterraine	232	568 475	564 995	524 920	-7 %	
Forages 1 et 2 CAUSSE LAVOIR THUIR Prélèvement en nappe souterraine	90	622 113	577 402	544 082	-6%	
Forage PLA D'AMONT TROUILLAS Prélèvement en nappe souterraine	57	213 502	255 554	232 815	-9 %	
Forage Salita Est BANYULS-DELS-ASPRES Prélèvement en nappe souterraine	30	119 731	127 464	99 958	-22%	
Total des prélèvements [m³]		2 393 307	2 381 704	2 215 005	-7%	

• *Volumes produits*

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2013 [m³]	Prélèvement 2014 [m³]	Prélèvement 2015 [m³]	Variation 2014/2015	Observations
Forage colonie de Carmarteill BROUILLA Prélèvement en nappe souterraine	50	115 903	123 880	131 730	6,34%	
Forage Can Malet CAIXAS Prélèvement en nappe souterraine	2	1 007	1 056	2 392	126,52%	
Forage Fontcouverte CAIXAS Prélèvement en nappe souterraine	1,5	467	395	463	17,22%	
Forage FOURQUES – route de Montauriol Prélèvement en nappe souterraine	110	352 740	328 866	304 230	-7,49%	
Forage CHATEAU D'EAU TERRATS Prélèvement en nappe souterraine	41	31 626	100 086	105 403	5,31%	
Forage CANTERRANE TERRATS Prélèvement en nappe souterraine	120	367 743	302 006	269 012	-10,92%	
Forage et PUIITS MAS RIPOLL THUIR Prélèvement en nappe souterraine	232	568 475	564 995	524 920	-7,09%	
Forages 1 et 2 CAUSSE LAVOIR THUIR Prélèvement en nappe souterraine	90	622 113	577 402	544 082	-5,77%	
Forage PLA D'AMONT TROUILLAS Prélèvement en nappe souterraine	57	213 502	255 554	232 815	-8,90%	
Forage Salita Est BANYULS-DELS-ASPRES Prélèvement en nappe souterraine	30	119 731	127 464	99 958	-21,58%	
Total des prélèvements [m³]		2 393 307	2 381 704	2 215 005	-7,00%	

■ **NOMBRE D'ABONNEMENTS**

Abonnements	2013	2014	2015	Variation 2014/2015
Nombre d'abonnements domestiques	10 332	10 509	10 756	+2,35%
Nombre d'abonnements non domestiques				
Nombre total d'abonnements	10 332	10 509	10 756	+2,35%

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2013	2014	2015	Variation 2014/2015
Volume produit	2 393 307	2 381 704	2 215 005	-7,00%
Volume importé				
Volume exporté	117 572	198 001	124 348	-37,20%
Volume mis en distribution	2 275 735*	2 183 703*	2 090 657*	- 4,26%
Volume vendu aux abonnés domestiques	1 108 533	1 141 343	1 121 128	-1,77%
Volume vendu aux abonnés non domestiques				
Volume total vendu aux abonnés	1 108 533	1 141 343	1 121 128	-1,77%
Volume vente en gros à Llupia	112 920	113 299	117 411	+3,63%
Volume de secours desservi à Ponteilla	0	71 574	0	-100%
Volume vente en gros à Taillet	4 099	3 875	3 357	-13,37%
Volume de secours desservi à Ortaffa	553	9 253	3 580	-61,31%

*volume mis en distribution sur l'année civile

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 108 m³ par an. Elle était de 112m³ en 2014.

Période de relève : La période de relève moyenne s'est étalée du 02 octobre 2014 au 27 septembre 2015.

Les volumes de la consommation domestiques ont été ramenés à l'année civile.

● *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2013 [m³]	Exporté en 2014 [m³]	Exporté en 2015 [m³]
ORTAFFA	553	9253	3 580
TAILLET	4 099	3 875	3 357
LLUPIA	112 920	113 299	117 411
PONTEILLA	0	71 574	0
Volume total exporté	117 572	198 001	124 348

■ LONGUEUR DU RESEAU

	2013	2014	2015	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	311,2	311,3	315,7	+1,41 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant **la part collectivité**.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
29/11/2012	Prix de l'eau, augmentation des parts fixes et variables, fixées à : - Part fixe : 27,41 € HT/an - Part variable : 0,4986 € HT/m ³ .
05/12/2013	Prix de l'eau, augmentation des parts fixes et variables, fixées à : - Part fixe : 30,50 € HT/an - Part variable : 0,54 € HT/m ³ .
19/12/2014	Prix de l'eau, parts fixes et variables, fixées à : - Part fixe : 30,50 € HT/an - Part variable : 0,54 € HT/m ³ .
10/12/2015	Prix de l'eau, parts fixes et variables, fixées à : - Part fixe : 30,50 € HT/an - Part variable : 0,54 € HT/m ³ .

Les tarifs concernant la part de **la société SAUR** sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.
Au 1^{er} janvier 2015, la formule d'indexation appliquée conduit à une augmentation de 0,21% de la part exploitation par rapport aux tarifs de base établis au 1^{er} janvier 2014.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.
Le service est assujéti à la TVA au taux de 5,5%.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :
- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.
Les volumes sont relevés annuellement.
Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

- *Redevance de pollution domestique par commune*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle peut varier selon les communes du service.

	1 ^{er} janv. 2015	1 ^{er} janv. 2016
BANYULS-DELS-ASPRES	0,290	0,290
BROUILLA	0,290	0,290
CAIXAS	0,290	0,290
CALMEILLES	0,290	0,290
CAMELAS	0,290	0,290
CASTELNOU	0,290	0,290
FOURQUES	0,290	0,290
LLAURO	0,290	0,290
MONTAURIOL	0,290	0,290
OMS	0,290	0,290
PASSA	0,290	0,290
SAINTE-COLOMBE-DE-LA-COMMANDERIE	0,290	0,290
SAINTE-JEAN-LASSEILLE	0,290	0,290
TERRATS	0,290	0,290
THUIR	0,290	0,290
TORDERES	0,290	0,290
TRESSERRE	0,290	0,290
TROUILLAS	0,290	0,290
VILLEMOLAQUE	0,290	0,290

- *Redevance pour prélèvement sur la ressource*

Chaque année, une redevance pour prélèvement sur la ressource est adressée à la compagnie fermière par l'agence de l'eau ; Le calcul de cette redevance est notamment assis sur les volumes prélevés.

Le montant de cette taxe constitue une charge pour le délégataire qui la récupère donc sur la facture d'eau.

Le montant récupéré par le délégataire est indiqué dans son rapport annuel ; il est fixé pour l'année 2015 à : **0,1 €/m³**.

N.B. : en conséquence, plus le rendement de réseau sera bon, plus le volume prélevé sera faible et plus le montant de la redevance sera faible également.

■ LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} janv. 2015	1 ^{er} janv. 2016	Variation %
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/année]	Abonnement ordinaire *	25,97	25,33	-2,46
	Abonnement Diam > 60 mm	216,46	211,11	-2,47
	Abonnement Diam 40 à 60 mm	108,23	105,55	-2,48
	Abonnement Diam 15 à 30 mm	25,97	25,33	-2,46
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 10 m ³)	0,0325	0,0317	-2,46
	N° 2 (11 à 100 m ³)	0,7143	0,6967	-2,46
	N° 3 (au-delà de 100 m ³)	0,8442	0,8233	-2,48
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/année]	Abonnement ordinaire *	30,5	30,5	0,00
	Abonnement Diam > 60 mm	30,5	30,5	0,00
	Abonnement Diam 40 à 60 mm	30,5	30,5	0,00
	Abonnement Diam 15 à 30 mm	30,5	30,5	0,00
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 10 m ³)	0,54	0,54	0,00
	N° 2 (11 à 100 m ³)	0,54	0,54	0,00
	N° 3 (au-delà de 100 m ³)	0,54	0,54	0,00
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,1000	0,111	11,00
	TVA	5,50%	5,50%	0

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

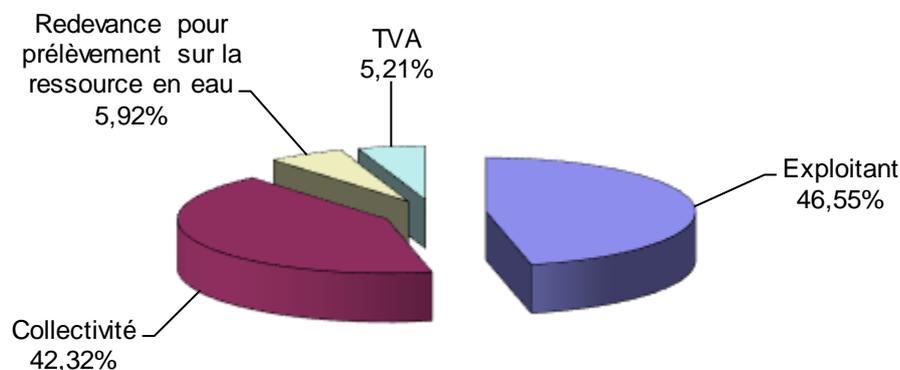
- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} janv. 2015	1 ^{er} janv. 2016	Variation %
Exploitant	107,466	104,816	-2,466
Collectivité	95,30	95,300	0,000
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	12	13,320	11,000
TVA	11,812	11,739	-0,619
Total [€ TTC]	226,58	225,175	-0,619

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
-0,61 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 1,888 €/m³ pour 2015
 1,876 €/m³ pour 2016

Répartition au 1er janvier 2016



■ LE PRIX DE L'EAU

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} janv. 2015	1 ^{er} janv. 2016	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/année]	Abonnement ordinaire *	25,97	25,33	-2,46
	Abonnement Diam > 60 mm	216,46	211,11	-2,47
	Abonnement Diam 40 à 60 mm	108,23	105,55	-2,48
	Abonnement Diam 15 à 30 mm	25,97	25,33	-2,46
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 10 m ³)	0,0325	0,0317	-2,46
	N° 2 (11 à 100 m ³)	0,7143	0,6967	-2,46
	N° 3 (au-delà de 100 m ³)	0,8442	0,8233	-2,48
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/année]	Abonnement ordinaire *	30,5	30,5	0,00
	Abonnement Diam > 60 mm	30,5	30,5	0,00
	Abonnement Diam 40 à 60 mm	30,5	30,5	0,00
	Abonnement Diam 15 à 30 mm	30,5	30,5	0,00
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 10 m ³)	0,54	0,54	0,00
	N° 2 (11 à 100 m ³)	0,54	0,54	0,00
	N° 3 (au-delà de 100 m ³)	0,54	0,54	0,00
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,1000	0,111	+11%
	Redevance de pollution domestique	0,290	0,290	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	-

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

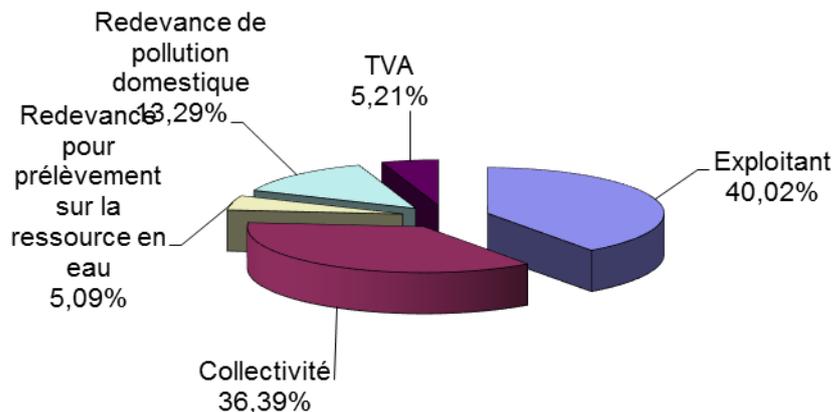
- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} janv. 2015	1 ^{er} janv. 2016	Variation %
Exploitant	107,466	104,816	-2,466
Collectivité	95,30	95,3	0,000
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	12	13,32	11,000
Redevance de pollution domestique	34,80	34,80	0,000
TVA	13,73	13,65	-0,533
Total [€ TTC]	263,29	261,89	-0,533

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
-0,53 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :
 2,194 €/ m³ pour 2015
 2,182 €/ m³ pour 2016

Répartition au 1er janvier 2016



■ **RECETTES D'EXPLOITATION :**

• *Recettes de la collectivité*

	2014	2015	Variation
Recettes vente d'eau domestiques	853 861,36€	973 688,13 €	+14,03%

Total recettes de vente d'eau	853 861,36€	973 688,13 €	+14,03%
-------------------------------	-------------	--------------	---------

Recettes liées aux travaux (subv. et participat ^o)	300 034,81 €	61 306,46 €	-79,57%
TVA sur travaux	236 101,65 €	91 335,32 €	-61,32%

Total des recettes	1 153 896,17 €	1 034 994,59 €	-10,30 %
Total des recettes	1 389 997,82 €	1 126 329,91 €	-18,97 %

• *Recettes de l'exploitant*

	2014	2015	
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	1 068 859,74 €	955 399,31€	-10,62%

Total recettes de vente d'eau	1 068 859,74 €	955 399,31€	-10,62%
-------------------------------	----------------	-------------	---------

Détail du renouvellement Total et Grosses Réparations Réalisés pour l'année 2015 au titre du Programme

Communauté de communes des ASPRES (Eau Potable)	Montant réalisé pour l'année (€)	15 284
---	----------------------------------	--------

Production - FOURQUES - Route de Montauriol

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Opération prévue au contrat	Montant (€)
Ballon anti-bélier (pompage)	01/09/2015	Total	OUI	5 090
Total (€)				5 090

Production - FOURQUES - Route de Montauriol / Reprise

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Opération prévue au contrat	Montant (€)
Canalisations avant et après pompe	01/11/2015	Total	OUI	1 748
Pompe n°1 Montauriol	01/09/2015	Total	OUI	4 223
Pompe n°2 Montauriol	01/09/2015	Total	OUI	4 223
Total (€)				10 194

Détail du renouvellement Total et Grosses Réparations Réalisés pour l'année 2015 au titre du Fonds contractuel

Communauté de communes des ASPRES (Eau Potable)	Montant réalisé	5 488
---	-----------------	-------

Production - THUIR - mas Ripoll / Reprise - THUIR vers POLITG

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Opération prévue au contrat :	Montant (€)
Pompe N°2 Reprise Politg	01/05/2015	Total	NON	5 488
Total (€)				5 488

Détail du renouvellement Total et Grosses Réparations Réalisés pour l'année 2015 au titre de la Garantie

Communauté de communes des ASPRES (Eau Potable)

Reprise - LLAURO - Village (Serrat)

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Opération prévue au contrat :
Pompe de reprise n° 1 : REMISE EN ETAT	01/05/2015	Grosses reparations	NON

Reprise - TORDERES - Village

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Opération prévue au contrat :
Pompe de surface verticale n°2 : HYDRAULIQUE	01/05/2015	Grosses reparations	NON

Reprise - TROUILLAS

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Opération prévue au contrat :
Transformateur HT sur poteau	01/05/2015	Total	NON

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par la DDASS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	85	1	98,8 %	Entérocoques Caixas village
Conformité physico-chimique	99	99	100 %	

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau
Forage SALITA EST – BANYULS DELS ASPRES

	0%	aucune action
	20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
	40%	avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	dossier déposé en préfecture
	60%	arrêté préfectoral
➔	80%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
	100%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Forage TISANE – BANYULS DELS ASPRES : INUTILISÉ

➔	80 %	avis de l'hydrogéologue rendu
---	------	-------------------------------

Forage PONT DE BROUILLA - BROUILLA

➔	80 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
---	------	--

Forage Can Malet - CAIXAS

➔	40 %	avis de l'hydrogéologue rendu
---	------	-------------------------------

Forage Fontcouverte - CAIXAS

➔	80 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
---	------	--

Source de la Doux – CALMEILLES : INUTILISÉE

➔	80 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
---	------	--

Forage La Clave - FOURQUES

➔	80 %	arrêté préfectoral
---	------	--------------------

Forage Canterrane - TERRATS

➔	80 %	arrêté préfectoral
---	------	--------------------

Forage château d'eau - TERRATS

➔	80 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
---	------	--

Forages 1 et 2 Causse lavoir - THUIR

➔	80 %	arrêté préfectoral
---	------	--------------------

Forage Mas Ripoll - THUIR

➔	80 %	arrêté préfectoral
---	------	--------------------

Puits 1 et 2 MAS RIPOLL - THUIR

➔	80 %	arrêté préfectoral
---	------	--------------------

Forage Pla d'amont - TROUILLAS

➔	80 %	arrêté préfectoral
---	------	--------------------

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,
calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

79.98 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

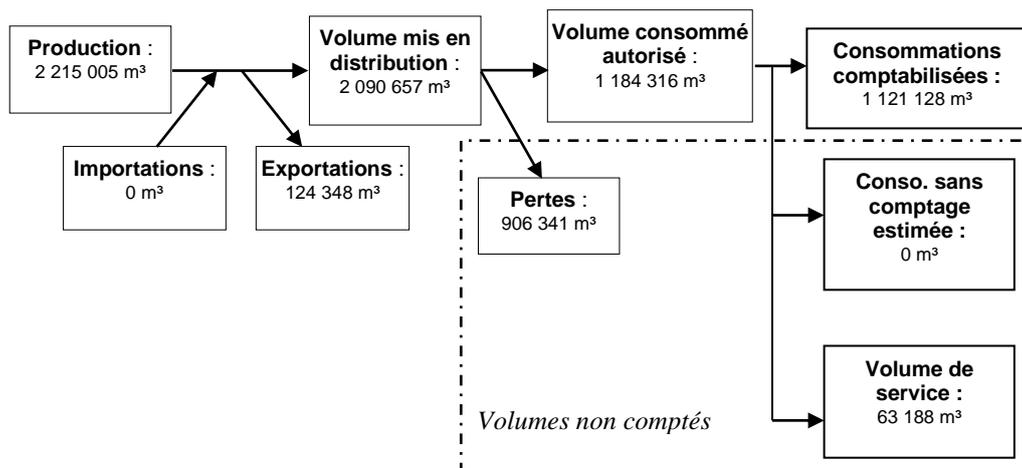
Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau et des branchements
- et l'existence d'une politique de renouvellement pluri-annuelle du service d'eau potable.

Il est défini par l'arrêté du 2 décembre 2013.

Code Indicateur	Nom Indicateur	Points obtenus si conditions réunies	Points obtenus
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures (10 points)	10	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	5	5
VP.263	Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du plan du réseau		15
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (10 points sous conditions)	10	10
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 points sous conditions)	5	4
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		oui
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	15	13
VP.264	Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du descriptif détaillé		42
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	10	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	10	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	10	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	10	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	10	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	10	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	5	5
	TOTAL	120	107
	TOTAL services de transfert AEP	100	97

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage sont évaluées à 0 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 63 188 m³ par l'exploitant.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2011	2012	2013	2014	2015
Rendement du réseau de distribution [en %]	52,3 %	52,5 %	53,9 %	56,02 %	59,00 %

- indice des volumes non comptés = 8,83 m³.km/j

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau en m hors branchements

	2011	2012	2013	2014	2015
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	10,73	11,26	10,27	9,77	8,83

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / longueur du réseau hors branchements

	2011	2012	2013	2014	2015
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	11,3	10,58	9,69	9,30	8,27

■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2011	2012	2013	2014	2015
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	2,234	2,439	1,915	1,064	0,686

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGÉS AU COURS DE L'EXERCICE : 2015

Communes	Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées
Banyuls dels Aspres	rue de la tramontane	79 588,03	
Caixas	Hameau de Fontcouverte - Forage	40 454,28	
Caixas	Forage + travaux prescrits Roc Salères		26 700,30
Camélas	réfection tranchée réseau	1 254,38	
Camélas	Purge réseau Mas St Pierre	1 897,84	
Fourques	Traversée agglo	122,83	
Fourques	Travaux prescrits la Clave		8 014,00
Llauro	rue des Cerisiers + dévoiement entrée village	134 615,29	
Passa	Place de l'église	57,22	
Thuir	Centre ancien (Place Péri)	112 143,22	
Thuir	avenue Nabona	141 710,16	
Thuir	Forages de l'hôpital + Mas Ripoll – travaux prescrits	2 220,00	
Tresserre	purge réseau Nidolères	1 944,11	
Diverses	SDAEP - Reprise de Branchements + chemisage	29 530,80	26 592,16
Diverses	Global communes	289,73	
	Total de Travaux	545 827,89 €	

Branchements en plomb :

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2014	2015
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	Non communiqué	Non communiqué
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	Non communiqué	Non communiqué
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements en service	Non communiqué	Non communiqué

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2015 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2014	2015
Encours de la dette au 31 décembre	2 279 106,37	2 169 743,92
Remboursements au cours de l'exercice	237 124,59	199 808,15 €
dont en intérêts	97 164,69	90 445,70 €
dont en capital	139 959,90	109 362,45 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2014	2015
Montant de la dotation aux amortissements	314 989,71 €	333 974,45 €

■ PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Commune	Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées
Diverses communes	MOE + Diagnostic Forages Trouillas - Terrats - Thuir - Brouilla	150 000,00	
Diverses communes	MOE + Diagnostic Réhabilitation stockage Camélas - Caixas - Llauro - Thuir - Tordères	55 000,00	
Diverses communes	Travaux Divers + Montauriol - Trouillas	170 335,31	
	Global communes		
Banyuls dels Aspres	Rue tramontane	250 651,13	
Brouilla	carrefour Joffre Jaurès	20 000,00	
Camélas	accès réservoir	150 000,00	
Fourques	Dévoiemnt canalisations forage et bache Le Levant	61 723,88	
Fourques	Forage F1 bis - travaux prescrits	60 000,00	48 000,00
Fourques - Thuir	Forage Thuir Mas Ripoll + Fourques		254 520,00
Fourques	Etudes nouveau réservoir	100 000,00	
Llauro	rue des Cerisiers + dévoiemnt entrée village	20 000,00	
Passa	Place de l'église	4 000,00	
Thuir	Centre ancien (Place Péri)	10 000,00	
Thuir	Rue Arago	10 000,00	
Thuir	Forages de l'hôpital + Mas Ripoll - travaux prescrits	385 560,00	
Trouillas	avenue des Albères	240 000,00	
Villemolaque	Avenue des Pyrénées	100 000,00	
SDAEP	Saint Jean Lasseille - avenue de la mairie + liaison réservoir	200 000,00	
SDAEP	Secours Banyuls dels Aspres (études)	100 000,00	
SDAEP	Reprise de Branchements + chemisage	60 000,00	
SDAEP	SDAEP sur la communauté		35 000,00
	Total de Travaux	2 147 270,32 €	337 520,00 €

■ Autres

■ MONTANTS NON RECOUVRÉS

	2014	2015
montants des abandons de créance		
dont part délégataire		
dont part collectivité	1 756,10 €	59,62 €
nombre de demandes reçues		
nombre d'aides accordées		
montants des dégrèvements	0 €	0 €
dont part délégataire		
dont part collectivité		

■ OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Description	2014	2015
Délégataire		
Collectivité		

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse vous rend compte de la fiscalité de l'eau



LA FISCALITÉ SUR L'EAU A PERMIS UNE NETTE AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE NOS RIVIÈRES

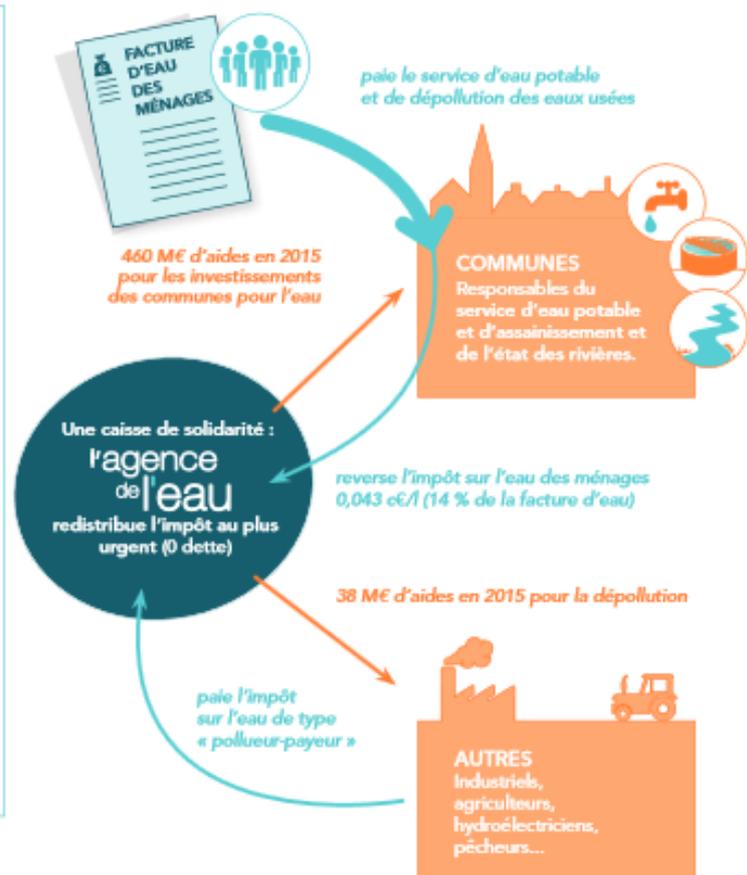
Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais aux normes : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse est de 3,63 € TTC/m³ et de 4,02 € TTC/m³ en France*. 14 % de la facture d'eau est un impôt qui retourne à l'eau via l'agence de l'eau.

Votre impôt est réinvesti pour mettre aux normes les stations d'épuration, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'Etat consacré à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général.

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sipea 2014.



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU

DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET CORSE EN 2015

> Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau

(46 millions €)

325 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation de l'irrigation...) ont permis d'économiser 46 millions m³ en 2015 soit la consommation d'une ville de 600000 habitants.

> Pour dépolluer les eaux

(121 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

43 stations d'épuration aidées en 2015. L'objectif de mise en conformité des stations d'épuration des grandes villes est atteint. L'agence continue maintenant avec les villes de plus petite taille et les communes rurales.

> Pour réduire les pollutions par les pesticides et les toxiques

(34 millions €)

41 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.

5 opérations majeures de lutte contre les substances dangereuses lancées sur de grands sites industriels.

> Pour libérer les captages d'eau potable des pesticides et des nitrates

(12 millions €)

25 nouveaux captages prioritaires du SDAGE ont un programme d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Régler la question des pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Chaque année ces traitements coûtent entre 400 et 700 millions € aux Français.

> Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et préserver la biodiversité

(65 millions €)

85 km de rivières restaurées et 135 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (bétonnage des berges) ne permettent plus aux poissons de circuler, aux sédiments de s'écouler. Pire, ils aggravent les crues. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement naturel.

2888 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide, dont 1112 ha de surfaces acquises. L'objectif de l'agence est de restaurer 10000 ha de zones humides au cours des 5 prochaines années. Telle une éponge, les zones humides limitent les crues en absorbant l'eau en excès.

> Pour la solidarité internationale

(4 millions €)

78 opérations engagées pour donner accès à l'eau ou à l'assainissement aux populations démunies dans les pays en voie de développement.

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

2016

535 M€ DE REDEVANCES EN 2016

Pour les ménages, les redevances représentent 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense 34 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,80 € pour les redevances.



Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentés tous les usagers de l'eau, y compris les ménages.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Cette redistribution bénéficie pour plus de 80 % aux collectivités. Elle organise une solidarité entre les bassins Rhône-Méditerranée et Corse ainsi qu'entre les communes urbaines et rurales.

Montant prévisionnel des aides pour 2016



Aides aux communes rurales : l'agence de l'eau soutient les actions des communes rurales pour rénover et entretenir leurs infrastructures d'eau et d'assainissement. Elle y consacre environ 100 millions €/an, dont plus de 50 millions au titre du dispositif spécifique de solidarité urbain-rural.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20160927-83-16PQPS2015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2016